## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de la Justice

# Arrêté du 30 juillet 2019 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Nouméa

NOR: 5USB 1923037 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics :

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

## ARRÊTE

#### Article 1

Il est, à la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed-Larbi TEBBAL, adjoint administratif principal, en sa qualité de régisseur titulaire à la cour d'appel de Nouméa.

#### Article 2

Il est, à la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Monsieur Léonardo GARCIA, greffier, en sa qualité de régisseur suppléant à la cour d'appel de Nouméa.

### Article 3

Madame Guylaine ALLIONE (BOSSION), greffière principale, est, à la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire à la cour d'appel de Nouméa.

#### Article 4

Madame Malia MALAU (NIUMELE), adjointe administrative principale, est, à la date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante à la cour d'appel de Nouméa.

#### Article 5

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de NOUMEA, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 30 juillet 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice, Par délégation la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Aude TORCHY